

DECISION N° 2013/34

Fixant la composition du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Agence des aires marines protégées

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 3 février 2012 relatif à la création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissements publics,

Vu la décision n°2011-58 du directeur de l'Agence des aires marines protégées fixant la composition du comité technique de l'Agence,

DECIDE

Article 1 : Désignation des représentants du personnel

Sont nommés représentants du personnel au Comité d'Hygiène de Sécurité et des conditions de travail :

En qualité de membres titulaires :

- François CHAIDOME (Siège, logisticien)
- Antoine BESNIER (Parc naturel marin d'Iroise, technicien)
- Armel BONNERON (Parc naturel marin d'Iroise, agent technique)
- Bruno FERRARI (Parc naturel marin du golfe du Lion, chargé de mission)

- Florent ARNAUD (Parc naturel marin de Mayotte, chargé de mission)

En qualité de membres suppléants :

- Olivier GALLET (Parc naturel marin d'Iroise, technicien)
- Patricia CROZON (Siège, secrétaire)
- Pierre WATREMEZ (Siège, responsable scientifique)
- Victoria MAGENTI (Parc naturel marin golfe du Lion, chargée de mission)
- Karin TOURNEMILLE (Parc naturel marin d'Iroise, agent de terrain)

Article 2 : Désignation des représentants de l'administration

Sont nommés représentants de l'administration au Comité d'Hygiène de Sécurité et des conditions de travail :

En qualité de membres titulaires :

- Olivier LAROUSSINIE, (Siège, directeur de l'Agence), président du comité
- Maëlen LE DIAGON (Siège, secrétaire générale adjointe)

En qualité de membres suppléants :

- Anne Sophie RASCLE (Siège, adjointe au directeur adjoint chargé de la gestion des parcs naturels marins)
- Cédric NEBATI (Siège, secrétaire général)

Article 3 : Exécution

Le secrétaire général de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Brest, le 8 avril 2013

Le directeur

Olivier LAROUSSINIE

